

## Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

### REUNION DU 15 JUILLET 2015 à 18h30 Heures Salle des fêtes de Saint Germain les Belles

Présents : Mme ARNAUD, M. ARNAUD Sébastien, M. BALLOT, M. BARRY, M. BEAUDOU, Mme GARNIER, M. BECHU, M. BONNAUD, M. BRIL (x2), M. CARPE, Mme CRUVEILHER, Mme DANGLA GENDREAU, M. DELOMENIE, Mme GLOCKNER-SIEBENEICHER, M. GIBAUD Gilbert, M. CELERIER, M. GUY, Mme HERVY (x2), M. JASMINE, M. JOACHIM, Mme MASNEUF, Mme MARSAUDON, M. PAROT, M. MOURET, M. QUETTE (x2), M. BALESTRAT, M. SAGE, Mme THEOLET.

Pouvoirs : Mme AYMARD à M. GUY, Mme BERNARD à M. BARRY, M. BOUTIN à M. BRIL, M. MOUSSOURS à Mme DANGLA GENDREAU, M. PORTHEAULT (x2) à M. JOACHIM,

Absents / Excusés : M. ARNAUD Fabrice, M. DUTHEIL, M. GARAUD, M. GUYONNAUD, M. HEARN, M. LAGRANGE, M. ROUX, M. PRECIGOUT, M. PARAUD, M. RATIER, Mme PUIVIF,

Secrétaire de séance : Mme THEOLET

Assistaient à la réunion: M. BRIZARD, Mlle MOREAU, Mlle BURGUET

#### COMPTE RENDU

Présents : 28

Votants : 34

Dont pouvoirs : 6

**M. BARRY** débute la séance en accueillant les élus à Saint Germain les Belles et en excusant **M. LAGRANGE** pour un problème de santé. Il remercie néanmoins la municipalité de Saint Germain les Belles du prêt de cette salle de fêtes.

**M. BARRY** soumet ensuite à la validation le compte rendu de la séance du 7 avril 2015 qui n'appelle pas de remarques.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour de la séance.

#### Décision Modificative n°1

**M. BARRY** résume le projet de délibération qui propose les chiffres globaux suivants :

Compte	Fonction	Opération	Augmentation	Diminution
INVESTISSEMENT				
RECETTES				
1641 – Emprunts en euros	020			96.090
458211 - Etude du devenir du Gué Giraud	833	11	6.240	
458213 - Travaux sur seuils de la Glane	833	13	52.210	
458214 - CRE – 3 <sup>ème</sup> tranche	833	14	37.440	
458215 - Programme étangs 2013	833	15	200	
<b>TOTAL</b>			<b>96.090€</b>	<b>96.090 €</b>

La décision modificative et la délibération n'appellent pas de remarques et sont validés à l'unanimité.

#### Modification du siège social

**M. BARRY** rappelle que le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a déménagé passant du 24 de l'avenue du Président Wilson à Aix sur Vienne au 38 de la même rue.

Au regard de l'article L. 5211.5.1 du CGCT, la désignation du siège social d'un EPCI fait partie des mentions minimales à faire figurer dans les statuts de la collectivité. Une délibération validant cette modification est donc nécessaire.

## Entretien du bus

M. BARRY fait un rappel de l'évolution du projet.

Une première présentation pour les membres du comité syndical et pour les partenaires financiers sera prochainement organisée. Une publicité doit être faite pour le tour du Limousin à Aix sur Vienne.

M. BARRY évoque le problème du stationnement du bus. Une possibilité de passer une convention avec le RDTHV est évoquée en attendant un stationnement plus proche.

**M. BARRY** présente ensuite le projet de délibération qui n'appelle pas de remarques et est adopté à l'unanimité.

**M. JOACHIM** se questionne sur le fonctionnement du bus ?

**M. BARRY** explique l'utilisation du bus comme outil d'animation et de communication, il souhaite mettre au point une convention de prêt pour son utilisation par des personnes extérieures lors de manifestations ou autres (notamment par les communes).

**M. BRIL** évoque l'idée de faire un partenariat avec le scientibus. **M. BRIZARD** souligne que récréasciences va faire l'objet d'un partenariat lors de la fête de la science à l'Université (du 6 au 10 octobre 2015 à Limoges).

## Entretien des zones humides

**M. BARRY** propose à **M. BRIZARD** d'exposer la problématique. **M. BRIZARD** précise que les coûts prévus dans la convention avec le chantier d'insertion ALEAS seront pris en charge dans le cadre d'un dossier de demandes d'aides en cours pour l'entretien des zones humides avec la Région Limousin et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les conventions avec les 2 agriculteurs sont des reconductions depuis quelques années.

**M. BARRY** présente ensuite le projet de délibération qui n'appelle pas de remarques et est adopté à l'unanimité.

## Etude du devenir du seuil de Romanet à Isle

**M. BRIZARD** présente techniquement le projet d'étude sur la base des éléments de la note de synthèse transmis avec la convocation. Il présente ensuite la convention de partenariat avec la société ICF.

**M. BARRY** propose donc le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

## Restauration des cours d'eau : contrat territorial des milieux aquatiques (1<sup>ère</sup> tranche)

**M. BARRY** demande à **M. BRIZARD** d'apporter d'éventuelles précisions sur les travaux en complément des données fournies sur la note de synthèse.

**M. BARRY** propose ensuite le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

## Questions diverses

### Une voie verte pour la Vienne ?

**M. BRIL** présente un projet qui consisterait à aménager les bords de Vienne pour créer des sentiers de promenade. Un problème se présente : la Vienne est un cours d'eau non domanial donc ces bords de rivière appartiennent à des propriétaires privés riverains

L'idée est de lancer un état des lieux initial avec un travail d'étudiant sur ce projet. Ensuite, un classement fonction des priorités d'interventions et des opportunités pourra être fait. Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pourrait coordonner ce travail à l'échelle de la Vienne entre Limoges et Saint Junien sans se substituer aux communes et/ou communautés de communes.

**M. BARRY** insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une démarche de longue haleine et que le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne n'a, en effet, pas de compétences statutaires sur les sentiers de randonnée. Il faudra nécessairement voir cela avec les communes. Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pourrait apporter son soutien logistique mais pas financier.

**M. CELERIER** répond que cette idée semble un projet intéressant au même titre que les sentiers de randonnées en forêt.

**M. QUETTE** propose de se rapprocher de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques pour ce projet.

#### **Point sur les dossiers en cours**

**M. BRIZARD** s'appuie sur la note de synthèse pour évoquer divers sujets.

#### **- Contrat territorial des milieux aquatiques sur le bassin de la Briançe**

**M. CELERIER** propose de présenter les résultats des études du contrat territorial des milieux aquatiques du bassin de la Briançe aux communautés de communes. Il faut choisir le bon moment, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est à leur disposition.

#### **- Suivi analytique sur les cours d'eau des bassins de la Vienne et de la Glane (campagne n°2)**

#### **- Suivi pesticides sur le bassin de l'Aixette**

#### **- Travaux de restauration de la ripisylve et aménagements d'abreuvoirs : Tranche n°3**

Y a-t-il obligation de mettre des clôtures ou des abreuvoirs ?

La seule obligation est donnée par une règle du SAGE Vienne qui définit un zonage en fonction des bassins versants. En théorie, c'est, en effet, interdit mais en pratique il existe encore une tolérance. Il s'agit de la même chose pour la gestion de ripisylve.

Qu'est-ce qu'on appelle un cours d'eau ?

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a demandé à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de cartographier les cours d'eau. Les services de l'Etat doivent cartographier les cours d'eau d'ici le 15 décembre 2015 avec pour enjeu une obligation d'entretien et l'application de la police de l'eau. Les critères à prendre en compte sont largement débattus. Dans le cadre d'un stage, une expérience est faite sur le territoire du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

#### **- Programmes de travaux sur les étangs 2013 et 2014**

#### **- Programmes de travaux sur les étangs 2015**

#### **- Etudes de restauration de la continuité écologique**

#### **- Aménagement des seuils de la Glane (Tranche n°2)**

#### **- Travaux sur le Gue Giraud**

#### **- Projet de plantations de roselières sur les étangs de baignades Nexon et Flavignac**

#### **- Travaux sur la continuité des cours d'eau Liste 2 sur le bassin de la Briançe (Tranche n°1)**

#### **- Aménagement du sentier d'interprétation de l'île de Chaillac (Tranche n°2)**

#### **- Plan interprétation des zones humides de Nieul**

#### **- Aménagement Canoë kayak : parking, signalétique, ponton, petits équipements, mobiliers /**

**Accord-cadre avec M. WHITE ; à titre gracieux**

**M. BARRY** demande si les élus ont des questions complémentaires avant de clore la séance vers 20h15.